

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine

à

Monsieur Sylvain VERMET
Secrétaire Départemental
SNUDI-FO section d'Ille et Vilaine

Rennes, le 3 mars 2010

N/Réf. : KBV/09.10/N° 017

Division des personnels
enseignants du premier
degré public

Objet : délivrance mensuelle des bulletins de salaire

Dossier suivi par
Karine BISTER-VERGER

Téléphone
02.99.25.11.58

Télécopie
02.99.25.11.01

Mél.
Chefdiper35@ac-rennes.fr

1, Quai Dujardin
BP 3145
35031 Rennes
cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr/ia35

Monsieur le Secrétaire Départemental,

Par courrier en date du 4 janvier 2010 vous souhaitez attirer mon attention sur la nécessaire délivrance mensuelle, conformément à la réglementation en vigueur, des bulletins de traitement aux enseignants du département.

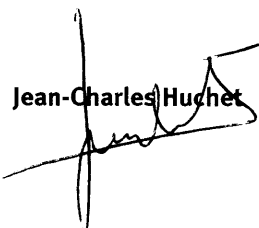
Je suis sensible à votre demande nonobstant cela induit un changement de fonctionnement interne que je ne peux aujourd'hui résoudre compte tenu des missions attribuées aux services de gestion et aux moyens alloués.

Par contre j'instruirai une nouvelle procédure pour qu'à la rentrée prochaine une proposition puisse vous être faite.

Dans l'attente de solution concrète, je vous assure que toute demande urgente formulée par un enseignant sera honorée par l'envoi du bulletin de traitement concerné à son domicile personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Départemental, mes salutations distinguées.

Jean-Charles Huchet



Copie :
DIPER 1
DIPER 2